



# Le bulletin municipal

COMMUNE DE PONTFAVERGER-MORONVILLIERS

Mars  
2021  
N°2

## - Comptes de gestion et comptes administratifs 2020

Le 02 mars 2021, le Conseil municipal approuve les comptes de gestion présentés par le Receveur Municipal ainsi que les comptes administratifs de l'exercice 2020.

Le résultat cumulé 2020 du budget principal est de 1 962 363,40 € et celui du CCAS est de 8 676,86 €.

## Conseil Municipal du 02 mars 2021 :

- Comptes de gestion et administratifs 2020
- Tableaux graphiques des comptes 2020
- Echange de terrains
- Vente de terrain
- Incorporation parcelle Rue Hurpain
- Déclaration intention GR travaux voirie
- Déclaration intention GR Caserne des pompiers
- Inscriptions scolaires
- A vos agendas
- Parcelles jardins communaux
- Chiens en laisse et déjections canines
- Changement d'heure
- Chasse aux œufs 2021

BUDGET GENERAL Commune de Pontfaverger-M,				
		Dépenses	Recettes	Solde (+/-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	941 482.41	1 166 969.75	225 487.34
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2019)		1 131 219.98	1 131 219.98
	Résultat à affecter			1 356 707.32
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	148 258.88	297 848.94	149 590.06
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2019)		519 317.02	519 317.02
	Solde global d'exécution			668 907.08
Restes à réaliser au 31/12/2020	Fonctionnement			
	Investissement	63 261,00		-63 261,00
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		1 152 992.29	3 115 355.69	1 962 363.40

BUDGET CCAS Commune de Pontfaverger-M,				
		Dépenses	Recettes	Solde (+/-)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2020	18 982,03	25 000,00	6 017,97
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP ou du BS 2020)		2 658,89	2 658,89
	Résultat à affecter			8 676,86
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2020	0,00	0,00	0,00
	Solde antérieur reporté (ligne 001 du BP ou du BS 2019)		0,00	0,00
	Solde global d'exécution			0,00
Restes à réaliser au 31 décembre 2020	Fonctionnement			
	Investissement			
Résultats cumulés 2020 (y compris les restes à réaliser en investissement et fonctionnement)		18 982,03	27 658,89	8 676,86

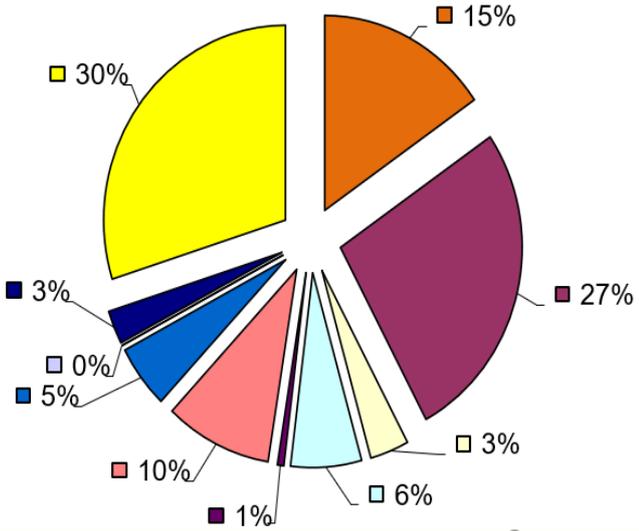
ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR

Les graphiques suivants illustrent l'exécution des investissements et des dépenses engagés ou réalisés. Les actions menées et les services rendus à la population.

Les chiffres témoignent de la santé financière de notre commune.

Prochain conseil le  
06 avril 2021 à  
19h30 à la Mairie.

**REPARTITION DEPENSES 2020 : 1 046 917 €**



- charges à caractère général (voir le graphique détaillé) 15%
- charges de personnel (voir le graphique détaillé) 27 %
- emprunts 3%
- immobilisations corporelles (gestion des bâtiments, des véhicules,...) 6%
- immobilisations incorporelles (frais étude, avocat,...) <1%
- autres charges 65 (contributions CCAS, Subventions associations,...) 10%
- intérêt des emprunts 5%
- Subvention d'équipement (frais de compensation des compétences au GR) 0%
- Immobilisation en cours (projets en cours) 3%
- Atténuation de produits 30%

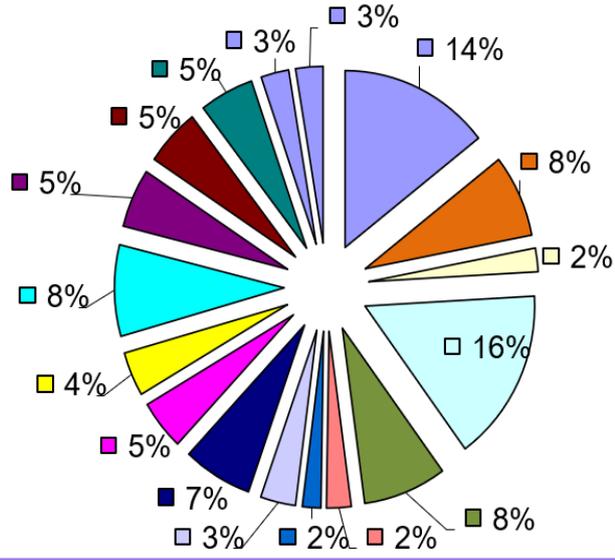
**Présents au Conseil Municipal :**

- BESSON Dominique
- BUAT Frédérique
- BRAU François-Xavier
- CERCEAU Sophie
- COURTY Aline
- DEMONGEOT Benoît
- ETCHEVERRY Marie-France
- GAPE Amélie
- GIRARD Amaury
- GIRARD Damien
- LANOTTE Frédéric
- LECLERC Manuel
- MAHUT Corinne
- PRÉVOST Dany

Absents excusés avec pouvoirs transmis

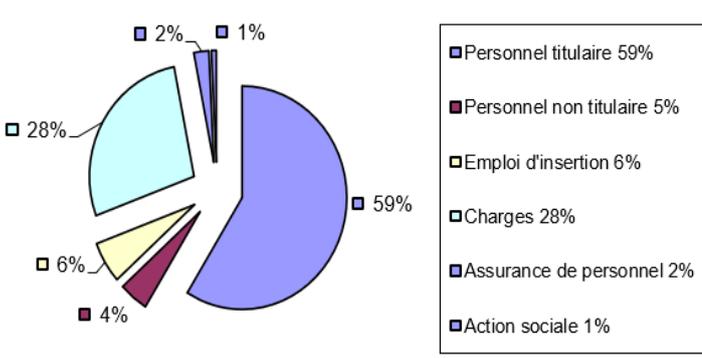
- CLAUDE Ludovic
- COUSINAT Karen
- DELAVACQUERIE Nathalie
- GOUYON Emmanuel
- USALUPPI Mélodie

**DETAIL DES CHARGES A CARACTERE GENERAL : 161 185 €**

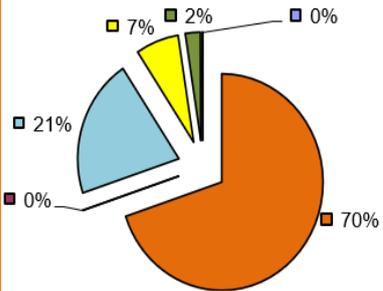


- Electricité 14%
- Combustibles et carburants 8%
- Eau 2%
- Entretien des bâtiments et voies 16%
- Fournitures d'entretien et petit équipement 8%
- Fournitures administratives 2%
- Bibliothèque 2%
- Entretien matériel 3%
- Assurances 7%
- Frais affranchissement, telecom 5%
- Fêtes et cérémonies 4%
- Honoraires, études 8%
- Contrat de prestation 5%
- Taxe foncière 5%
- Maintenance 5%
- Voirie 3%
- Divers 3%

**DETAIL CHARGES DE PERSONNEL : 268 968 €**



**DETAIL IMPOTS ET TAXES : 666 213 €**



- Contributions directes 70%
- Impôt sur les spectacles <1%
- Dotation de solidarité communautaire 21%
- Taxe sur les pylones électriques 7%
- Droits de mutation 2%
- Droits de place <1%



**Bibliothèque municipale**

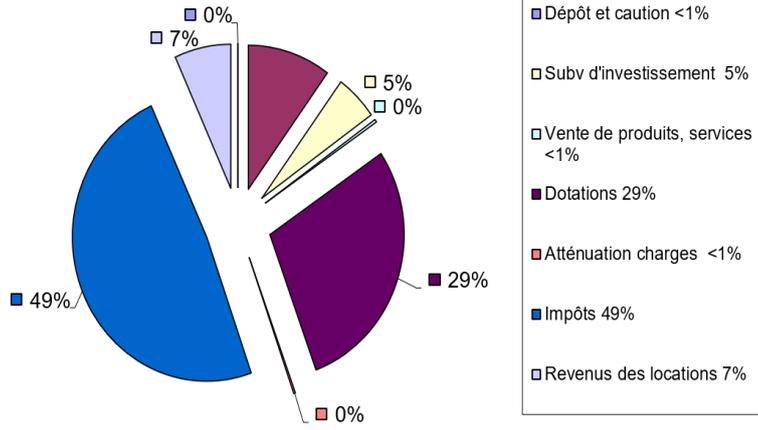
Horaires habituels d'ouverture :

- Mardi de 10h à 12h
- Mercredi de 14h à 17h
- Jeudi de 15h à 17h30

**Attention couvre feu et modification des horaires**

- Samedi de 10h à 12h

**REPARTITION RECETTES 2020 : 1 370 971 €**



- Dépôt et caution <1%
- Subv d'investissement 5%
- Vente de produits, services <1%
- Dotations 29%
- Atténuation charges <1%
- Impôts 49%
- Revenus des locations 7%

Catalogue en ligne  
<http://pontfaverger-moronvilliers-pom.c3rb.org/>

### - Echange de terrains – Rue de Moscou

Le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune est propriétaire de la parcelle AD 683 de 122 m<sup>2</sup>. Il propose l'échange de cette parcelle aux consorts SPELLER contre les parcelles AD 677 de 61 m<sup>2</sup> (parcelle destinée à la vente) et AD 674 de 59 m<sup>2</sup> (parcelle destinée à intégrer le domaine public). Le Conseil Municipal décide l'échange de la parcelle AD 683, de 122m<sup>2</sup>, au profit des consorts SPELLER, contre les parcelles AD 674, de 59m<sup>2</sup>, et AD 677, de 61m<sup>2</sup> leur appartenant.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

### - Vente de terrain – Rue de Moscou

Suite aux échanges de terrains visés par la délibération précédente, la commune est propriétaire de la parcelle AD 677 de 61 m<sup>2</sup>. La vente de cette parcelle est proposée à M VERREAUX Brice, au prix de 80€/m<sup>2</sup> (les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur).

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

### - Incorporation d'une parcelle dans le domaine public communal pour maintenir la largeur de la rue Hurpain

Suite aux échanges de terrains visés par la délibération précédente, la commune est propriétaire de la parcelle AD 674 de 59 m<sup>2</sup>. Le Maire propose d'incorporer cette parcelle au domaine public communal. Cette incorporation permettra de régulariser la situation de ce terrain, qui dans les faits fait déjà partie intégrante de la rue Hurpain.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

### - Déclaration d'intention CUGR – Programme de travaux d'investissement de voirie

Le Maire rappelle que la commune de Pontfaverger-M, doit établir au Grand Reims, un programme de voirie pour les 5 prochaines années. Cette question a été débattue lors du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2020. Un courrier a été adressé au Pôle de proximité des Rives de la Suippe comportant un programme priorisé des travaux de voirie en investissement souhaités. Or, il convient de reprendre ce programme sous la forme d'une délibération.

Le Maire propose de retenir le programme suivant :

<b>Année</b>	<b>Rue</b>	<b>Travaux</b>
<b>2021</b>	<b>Rue du Pont Saint Médard</b>	<b>voirie et trottoirs</b>
<b>2021</b>	<b>Rue Hurpain</b>	<b>voirie et trottoirs</b>
<b>2022</b>	<b>Rue de l'Eglise Saint Médard</b>	<b>enfouissement de réseaux, voirie et trottoirs</b>
<b>2022</b>	<b>Rue de Nauroy</b>	<b>enfouissement de réseaux</b>
<b>2023</b>	<b>Rue de Moronvilliers</b>	<b>enfouissement de réseau</b>
<b>2023</b>	<b>Rue de la Croix Gigot</b>	<b>enfouissement de réseaux</b>
<b>2024</b>	<b>Rue de Moscou</b>	<b>enfouissement de réseaux</b>
<b>2025</b>	<b>Rue Saint Médard</b>	<b>enfouissement de réseaux de la rue Montpillière à la salle polyvalente</b>

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

### - Déclaration d'intention CUGR – Caserne de sapeurs-pompiers

Il convient d'étudier le devenir de la caserne des sapeurs-pompiers de Pontfaverger-M. En effet, la caserne accueille de plus en plus de femmes au sein de ces effectifs. Il convient de pouvoir accueillir tous les pompiers dans de bonnes conditions et en conformité avec la réglementation (pour les vestiaires et sanitaires notamment). De plus, les sapeurs-pompiers ont reçu un nouveau véhicule de secours à la personne qu'il convient de stationner dans de bonnes conditions. Les sapeurs-pompiers doivent également pouvoir disposer d'une salle de formation continue, qui pourrait servir aux sapeurs-pompiers de Pontfaverger-M., Bétheniville et Saint Hilaire le Petit. Pontfaverger-M. étant situé à plus de 20 minutes d'un centre de secours, il convient que la commune dispose d'un équipement adapté. Or, la caserne actuelle est enclavée, sans possibilité d'extension durable. La CUGR disposant de terrains sur la zone artisanale « Les Grands Prés » et la zone commerciale « Les Platanes », le Maire propose l'implantation d'une caserne de pompiers à Pontfaverger-M., sur une de ces zones. Par ailleurs, la commune dispose également d'un terrain constructible, situé le long de la RD980, situé à égale distance entre Bétheniville et Pontfaverger-M. Le Conseil Municipal demande la prise en compte de cette déclaration d'intention par la CUGR.

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres, 19 voix POUR.

Inscriptions et dérogations scolaires pour l'année 2021 - 2022

**A retenir : le calendrier pour l'année scolaire 2021-2022 :**

- **Jusqu'au 2 avril** : Inscriptions scolaires et demandes de dérogation + inscriptions sur base élève et transmission des demandes de dérogations au pôle territorial dont dépend la commune
- **Avril/Mai** : Commissions « dérogation scolaire » de la CUGR après avis de la conférence de territoire ou de la commission scolaire du pôle, pour les **dérogations externes** et les **dérogations internes dont les avis sont divergents**
- **Mai/juin** : Réponses aux familles ayant demandé une dérogation



**A vos agendas**

- Report de la traditionnelle « Opération village propre » au samedi 18 septembre 2021 matin et repas partagé.
- La fête patronale ne peut avoir lieu compte-tenu de la loi du 14/11/2020 liée à l'état d'urgence.
- A ce jour, pas de location, ni de manifestation à la salle des fêtes jusqu'au 01.06.21
- Elections départementales et régionales les dimanches 13 et 20 juin 2021
- Samedi 19 juin 2021 : Fête de la Saint Jean et de la musique avec No Name et restauration sur le parking de la salle polyvalente de Pontfaverger-M
- Organisation du 14 juillet 2021 en cours et en collaboration avec Bétheniville



**Les jardins communaux**

Il reste 2 jardins communaux à louer. Chaque parcelle fait 150 m<sup>2</sup> avec un cabanon. Toutes n'ont pas une cuve à eau, nous faisons le nécessaire pour que ce soit le cas. La location est de 50 € par an avec une caution de 100 € qui sera encaissée à la signature du contrat.

Si vous souhaitez jardiner, n'hésitez pas à vous rendre en mairie ou à appeler le secrétariat au 03.26.48.72.09. L'ensemble comporte 11 jardins, les jardiniers présents se partagent idées et astuces.

**Propriétaires de chiens : rappel des règles et des bons gestes**

Suite à plusieurs plaintes reçues en mairie, nous vous rappelons que les chiens sont admis dans les espaces de rencontre du village tels que le parc, les aires de jeux ... mais seulement si ces derniers sont tenus en laisse. Merci de respecter cette règle, pour la sécurité et le bien de tous. Nous rappelons aussi que le ramassage des déjections de son animal doit être systématique. Des distributeurs de sacs sont à votre disposition avenue de la Gare ainsi que rue Journe. De nombreuses poubelles sont également réparties dans tout le village.

**Changement d'heure**

Nous passerons à l'heure d'été dans la nuit du samedi 27 au dimanche 28 mars 2021.

**+ 1 heure**

À 2 heures du matin il sera alors **3 heures**.



Nous perdrons 1 heure de sommeil.



Comme l'année dernière, Pâques aura lieu chez vous dans le respect des règles sanitaires.

Nous vous proposons de vous inscrire en indiquant : le **NOM**, le **PRENOM**, l'**AGE**, la **CLASSE** et l'**ADRESSE** de votre enfant sur le mail suivant : [paquespontfa@gmail.com](mailto:paquespontfa@gmail.com) avant le **vendredi 26 mars 2021 midi**. Seuls les enfants âgés de 2 ans au CM2 habitant Pontfaverger-M sont concernés.

Laissez un panier ou un petit sac à votre porte (avec un dessin qui sera distribué aux résidents de l'EHPAD de Vouziers) et les membres du CCAS vous déposeront des chocolats le **samedi 10 avril 2021 à partir de 10 h** en toute discrétion et en respectant les gestes barrières.

Le CCAS de la Mairie de Pontfaverger-M

